

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 27 Novembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. AMIDEI	à	M. CERVETTI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, M. MARY, Mme PERES, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 319

Transformation d'emplois budgétaires à temps complet et non complet afin de permettre le recrutement et la stagiairisation d'agents communaux.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du projet global de structuration des services et visant à les rendre plus efficaces, il est proposé de rééquilibrer le tableau des effectifs, notamment en ce qui concerne les filières technique, administrative, culturelle, médico-sociale, sportive et d'animation.

Il semble ainsi opportun afin d'avoir un tableau des effectifs plus cohérents avec les besoins de la collectivité et de permettre la stagiairisation d'agents communaux, de transformer 45 emplois budgétaires à temps complet et non complet.

CATEGORIE B et C, postes à TEMPS COMPLET :

Transformation de	en
4 ATSEM 1cl TC	
6 Auxiliaire de Puériculture 1cl TC	
4 Adjoint Technique 1cl TC	
3 Agent de Maîtrise Tc	
2 Adjoint Technique Principal 2cl TC	30 Adjoint Technique 2cl TC
3 Adjoint Administratif 1cl TC	
2 Adjoint Administratif Principal 1cl TC	
2 Assistant Socio- Educatif Principal TC	
2 Assistant Conservation Pat Principal 2cl TC	
2 Assistant de Conservation Patrimoine TC	
2 ETAPS TC	2 Agent Social 2cl TC
3 Adjoint d'Animation 1cl TC	3 Adjoint d'Animation 2cl TC
2 ATSEM Principal 2cl TC	2 Adjoint du Patrimoine 2cl TC
1 Educateur Jeunes Enfants Principal Tc	1 Adjoint du Patrimoine 2cl Tc

CATEGORIE B et C, postes à TEMPS COMPLET et NON COMPLET transformés en postes à TEMPS COMPLET et NON COMPLET :

Transformation de	en
1 Adjoint d'Animation 2cl à 50%	
1 Agent Social 2cl à 50%	5 Adjoint Technique 2cl à 50%
1 Assistant Socio- Educatif Principal à 50 %	
1 Adjoint Technique Principal 1cl TC	
1 Auxiliaire de Puériculture Principal 1cl TC	2 Adjoint Technique 2cl à 80%
1 Auxiliaire de Puériculture Principal 2cl TC	1 Adjoint Technique 2cl à 60%
1 Adjoint Administratif 1cl TC	1 Agent Social 2cl à 80%

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transformer 45 emplois budgétaires à temps complet et non complet afin de permettre le rééquilibrage du tableau des effectifs.

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2013, chapitre 012,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER M. le Maire à modifier le tableau des emplois budgétaires à temps complet et non complet comme précisé ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les Régions et l'Etat,
Vu la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 26 novembre,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transformer 45 emplois budgétaires à temps complets et non complets afin de permettre le rééquilibrage du tableau des effectifs.

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2013, chapitre 012,

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la transformation et la création d'emplois budgétaires,

AUTORISE M. le Maire

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à transformer 45 emplois budgétaires à temps complet et non complet afin de permettre le rééquilibrage du tableau des effectifs, tel que précisé ci-après :

CATEGORIE B et C, postes à TEMPS COMPLET :

Transformation de	en
4 ATSEM 1cl TC	
6 Auxiliaire de Puériculture 1cl TC	
4 Adjoint Technique 1cl TC	
3 Agent de Maîtrise Tc	
2 Adjoint Technique Principal 2cl TC	30 Adjoint Technique 2cl TC
3 Adjoint Administratif 1cl TC	
2 Adjoint Administratif Principal 1cl TC	
2 Assistant Socio- Educatif Principal TC	
2 Assistant Conservation Pat Principal 2cl TC	
2 Assistant de Conservation Patrimoine TC	
2 ETAPS TC	2 Agent Social 2cl TC
3 Adjoint d'Animation 1cl TC	3 Adjoint d'Animation 2cl TC
2 ATSEM Principal 2cl TC	2 Adjoint du Patrimoine 2cl TC
1 Educateur Jeunes Enfants Principal Tc	1 Adjoint du Patrimoine 2cl Tc

CATEGORIE B et C, postes à TEMPS COMPLET et NON COMPLET transformés en postes à TEMPS COMPLET et NON COMPLET :

Transformation de		en
1 Adjoint d'Animation 2cl à 50%		
1 Agent Social 2cl à 50%		5 Adjoint Technique 2cl à 50%
1 Assistant Socio- Educatif Principal à 50 %		
1 Adjoint Technique Principal 1cl TC		
1 Auxiliaire de Puériculture Principal 1cl TC		2 Adjoint Technique 2cl à 80%
1 Auxiliaire de Puériculture Principal 2cl TC	et	1 Adjoint Technique 2cl à 60%
1 Adjoint Administratif 1cl TC	et	1 Agent Social 2cl à 80%

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville, Exercice 2013, chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBÉRÉ À AJACCIO, les jours, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131127-2013_319-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2013